

L'autonomie communautaire sous influences

Michel Parazelli, professeur-chercheur
École de travail social, Université du Québec à Montréal
23 octobre 2018 – Assemblée générale du ROC de l'Estrie



Repères historiques – rapports à l'État

| Année | Rapports à l'État – Tendances prépondérantes |
|---------|--|
| 1970... | Collaboration (évolution parallèle, mais ententes volontaires ponctuelles, contractualisation possible avec les institutions) |
| 1981... | Concertation (faire plus avec moins ensemble, création d'OBNL aux services d'institutions publiques; participation des usagères et usagers) |
| 1989... | Arrimage (réforme Côté: régionalisation de la gouvernance des services, déstabilisation des structures de représentation, mais aussi COCQ) |
| 1992... | Partenariat (modèle d'intégration systémique aux réseau public, mais aussi LSSS, PSOC et SACA en 1995) |
| 2000... | Ententes de services (nouvelles philanthopies et PPP sociaux, Nouvelle gestion publique et logique de marché, Loi 25 de 2003, mais aussi Politique de reconnaissance en 2001) |
| 2014... | Auxiliaires de la privatisation publique des services? (Projet de loi 10, Projet PIC, l'investissement à impact social, etc.) |

Autonomie organisationnelle et autonomie des destinataires de l'action

Autonomie organisationnelle

Pouvoir déterminer librement :

- la composition du CA
- le type de mission et d'orientation
- le contenu de la programmation
- la vision des réalités sociales
- les projets
- les conditions de travail

Autonomie organisationnelle et autonomie des destinataires de l'action

| Autonomie organisationnelle | Autonomie des usagers/ères |
|---|---|
| <p>Pouvoir déterminer librement :</p> <ul style="list-style-type: none">- la composition du CA- le type de mission et d'orientation- le contenu de la programmation- la vision des réalités sociales- les projets- les conditions de travail | <p>Pouvoir déterminer librement:</p> <ul style="list-style-type: none">- la finalité des pratiques d'autonomie (pourquoi et pour qui?)- le type de pratiques favorisant l'autonomie souhaitée pour et/ou par les usagers/ères- les rapports de pouvoir entre les intervenants/coordination-direction et les usagers |

Un modèle «des chances» néolibéral : La perspective de l'investissement social

- Passage de l'État-Providence (protection) à l'État Manager (gestion): trouver un autre cadre normatif d'action collective (culture de l'autonomie et de la performance individuelle: **l'activation socioéconomique**).
- La pauvreté ne serait plus considérée comme une injustice ou un dommage collatéral nécessaire du capitalisme, mais un capital dormant qui pourrait améliorer le taux de productivité du pays à l'aide de programmes sociaux ciblés auprès des groupes à risque.

L'investissement à impact social

Le Devoir, 14 mars 2015, p. 12

PIERRE VALLÉE

Un nouveau joueur vient de faire son entrée dans le domaine de l'investissement socialement responsable. Il s'agit de l'investissement à impact social. Ce n'est pas que ce type d'investissement soit entièrement inédit — il existe depuis plusieurs années sous diverses formes — mais l'intérêt qu'il suscite présentement, surtout dans les économies occidentales, en fait une nouveauté.

Qu'est-ce que l'investissement à impact social? Si certains n'hésitent pas à y voir là l'une des stratégies de l'investissement socialement responsable, d'autres le jugent trop particulier et en font une catégorie à part. L'investissement à impact social est l'investissement que fait un investisseur dans une entreprise, à but lucratif ou non, dont le mandat et la mission sont d'exercer un impact social mesurable. Le rendement financier de l'investissement est évidemment permis et même souhaitable, mais le mot-clé ici est le qualificatif « mesurable », car l'impact social obtenu fait partie du rendement.

« Au fond, explique Marc Picard, directeur général de la Caisse d'économie solidaire Desjardins, il s'agit d'explorer, avec l'investissement à impact social, comment les capitaux privés peuvent contribuer au bien-être collectif. » La Caisse d'économie solidaire Desjardins, par la nature de ses activités financières, est particulièrement intéressée par la montée de ce type d'investissement.

Pour le moment, l'investissement à impact social est surtout le fait des grandes organisations philanthropiques. « C'est d'abord la Fondation Rockefeller qui, en premier, est entrée dans la danse et c'est elle qui a même donné le nom à ce type d'investissement, raconte Colette Harvey, directrice du soutien au projet coopératif à la Caisse d'économie solidaire Desjardins. Aujourd'hui, toutes les grandes fondations se penchent sur l'investissement à impact. Ici, au Québec, la Fondation Chagnon est présentement en réflexion à ce sujet. »

Intérêt des gouvernements occidentaux

Si les grandes fondations philanthropiques mènent aujourd'hui le bal, l'investissement à impact social a capté l'attention des gouvernements occidentaux. En effet, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) vient de rendre publique une étude qu'elle a consacrée à l'investissement à impact social (*Social Impact Investment: Building the Evidence Base*) et a contribué à la mise en place d'une équipe de travail sous la présidence du Royaume-Uni (*Social Impact Invest-*

nement de l'investissement à impact social. » Selon Colette Harvey, pareil cadre viendrait répondre à une demande réelle. « Il y a de plus en plus d'investisseurs qui, en plus de chercher un rendement financier, veulent s'assurer que leurs investissements ont aussi un impact social. »

Dans le document de l'OCDE, on mentionne que l'intérêt des gouvernements occidentaux pour l'investissement à impact social découle du fait que ces gouvernements peinent de plus en plus à remplir leur mission première, qui est de fournir des services à la population, par la voie traditionnelle des impôts et des taxes. « Évidemment, pour les gouvernements occidentaux, avance Marc Picard, l'investissement à impact social apparaît être une bonne affaire s'il permet d'élargir le bassin des acteurs sociaux autres que les coopératives et les organismes à but non lucratif et de les mobiliser pour avoir une perspective sociale. » Un bémol pourtant s'impose.

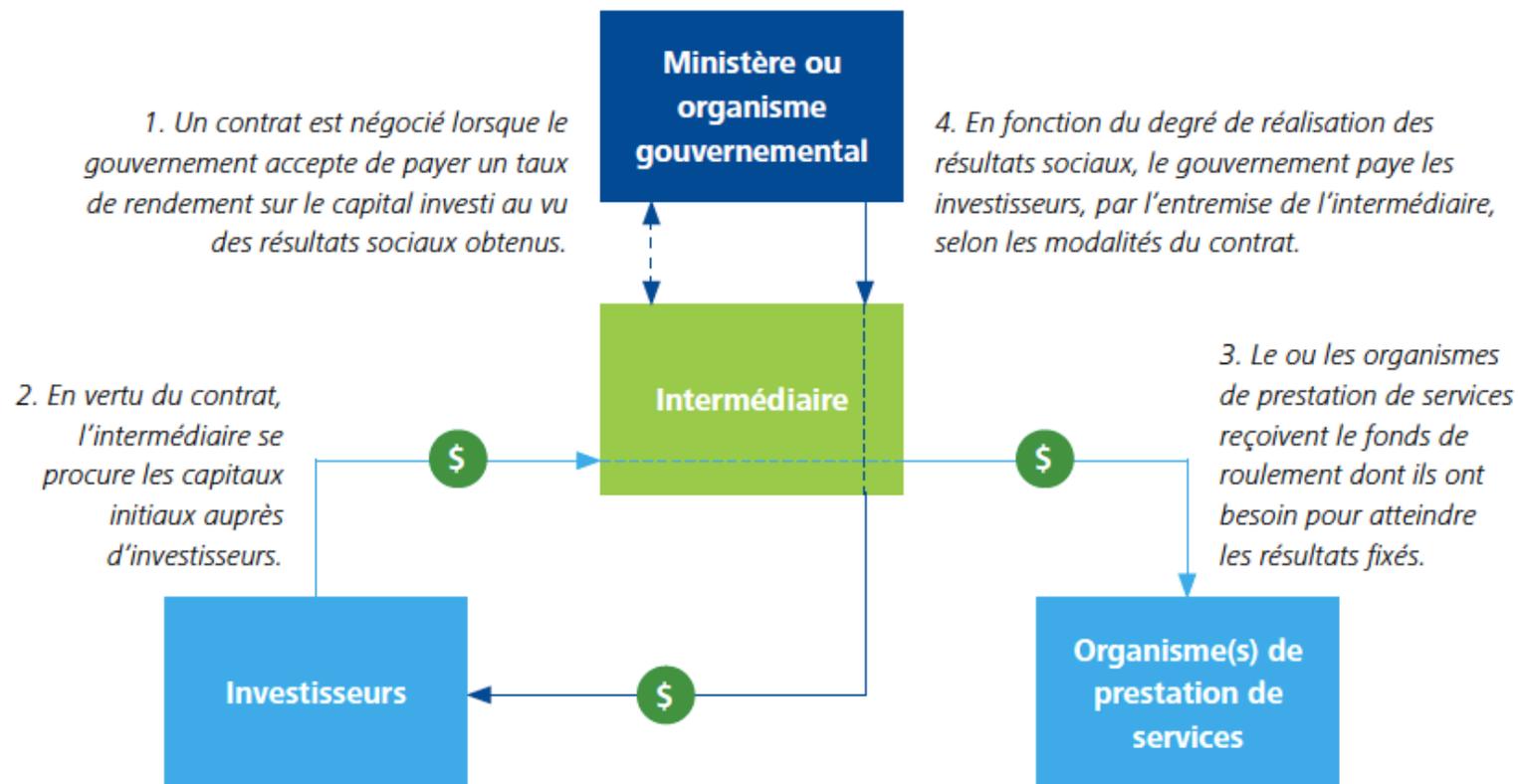
VOIR PAGE 14 : IMPACT



PAUL LABELLE PHOTOGRAPHIE INC
Marc Picard, directeur général de la Caisse

« Obligations à impact social »

(Cabinet de services professionnels Deloitte)





POUR L'INNOVATION INCLUSIVE

NOUVELLES IDÉES
ET NOUVEAUX
PARTENARIATS POUR
DES COLLECTIVITÉS
PLUS FORTES

Recommandations du
**Groupe directeur sur la co-création d'une
Stratégie d'innovation sociale et de finance sociale**

(Vrancken, 2011, p. 17)

La logique néolibérale se traduirait « [...] notamment par la volonté d'ajuster le moindre de nos comportements aux lois du marché en tentant de faire de chaque individu non un simple consommateur de biens ou de services mais un entrepreneur de lui-même et ce, en démultipliant la forme entreprise au sein du corps social ».

Chauffaut *et al.* (2003, p. 10-11)

« L'actuel contrat social semble encourager l'autonomie de chacun des membres de la société pour le bien commun : est autonome socialement une personne « productive », qui apporte une valeur ajoutée à l'effort national et ne s'inscrit pas, pour le dire sans ambages, dans un schéma assistantiel ».

Développer l'autonomie en responsabilisant!

EN DÉFINITIVE, NOUS SOMMES UN MAILLON DE LA CHAÎNE



L'autonomie comme projet pour les usagers de l'action communautaire

- « *Favoriser une autonomie individuelle et collective* »,
- Travailler à « *développer l'autonomie et le plein potentiel des individus* »
- Les aider « *à se prendre en main* »
- Leur fournir des « *outils pour pouvoir se développer* ».

Critères d'autonomie de l'action communautaire

Cadre de référence en matière d'action communautaire (MESF, 2004)

- Avoir été constitué sur l'initiative des gens de la communauté
- Poursuivre une mission propre à l'organisme et qui favorise la transformation sociale
- Faire preuve de pratiques citoyennes et d'approches larges axées sur la globalité des problématiques abordées
- Être dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public

Gérer les compétences des usagers dans une perspective d'adaptation sociale?

- Faire adopter de bonnes habitudes de vie (bouger, manger sainement, ne pas fumer, prendre de la drogue)
- Améliorer les compétences parentales
- Stimuler les bébés précocement pour qu'ils puissent développer des compétences en littératie et numératie et être prêts à entrer à l'école avec le plus de maturité possible
- De persévérer à l'école et ne pas décrocher, pour être le plus qualifié possible sur un marché du travail compétitif et concurrentiel
- De s'activer de façon efficace pour chercher un emploi
- De gérer leur colère en modifiant leurs comportements
- De gérer leur budget en modifiant leurs habitudes de consommation
- De participer à des activités de sociabilité pour ne pas sombrer dans la dépression ou la maladie
- De ne pas déranger les citoyens dans les espaces publics (itinérance)
- De se rétablir s'ils ont un problème de santé mentale

Piège de l'autonomie- responsabilisation



La meilleure façon d'imposer une idée aux autres,
c'est de leur faire croire qu'elle vient d'eux.

(Alphonse Daudet)

qq citations

Relancer le débat sur l'autonomie de l'action communautaire

Question de recherche

À quels types d'autonomie l'action communautaire permet-elle à ses destinataires d'accéder ?

Démarche de recherche collaborative

- Constat partagé sur l'imprécision du sens donné à l'autonomie
- Partenaires communautaires et chercheurs universitaires (depuis 2012)
- Associés à la revue Nouvelles pratiques sociales (NPS)
- Favoriser le croisement des savoirs



Trois conceptions idéaltypiques des pratiques d'autonomie envers les destinataires

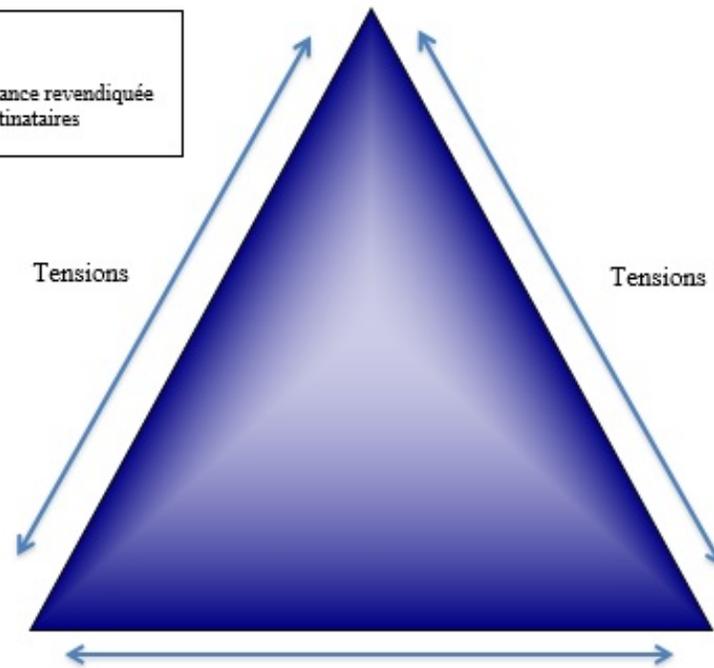
| Mandats Dimensions | Expertise déléguée | Représentation | Participation |
|-------------------------------------|--|--|---|
| Légitimité | Solutionner un problème social, économique ou de santé grâce à une expertise | Exprimer publiquement des désaccords en revendiquant des mesures | Favoriser la participation des destinataires aux actions |
| Finalité | L'adaptation sociale des destinataires | Le changement structurel | Expérimenter collectivement l'appropriation d'actes sociaux |
| Type d'autonomie | Autonomie orientée | Autonomie anticipée | Autonomie partagée |

Positionnements des pratiques d'autonomie

Schéma d'analyse

L : Mandat d'expertise déléguée
F : Adaptation sociale
R : Compétences professionnelles
A : Autonomie orientée des destinataires

L : Légitimité
F : Finalité
R : Type de reconnaissance revendiquée
A : Autonomie des destinataires

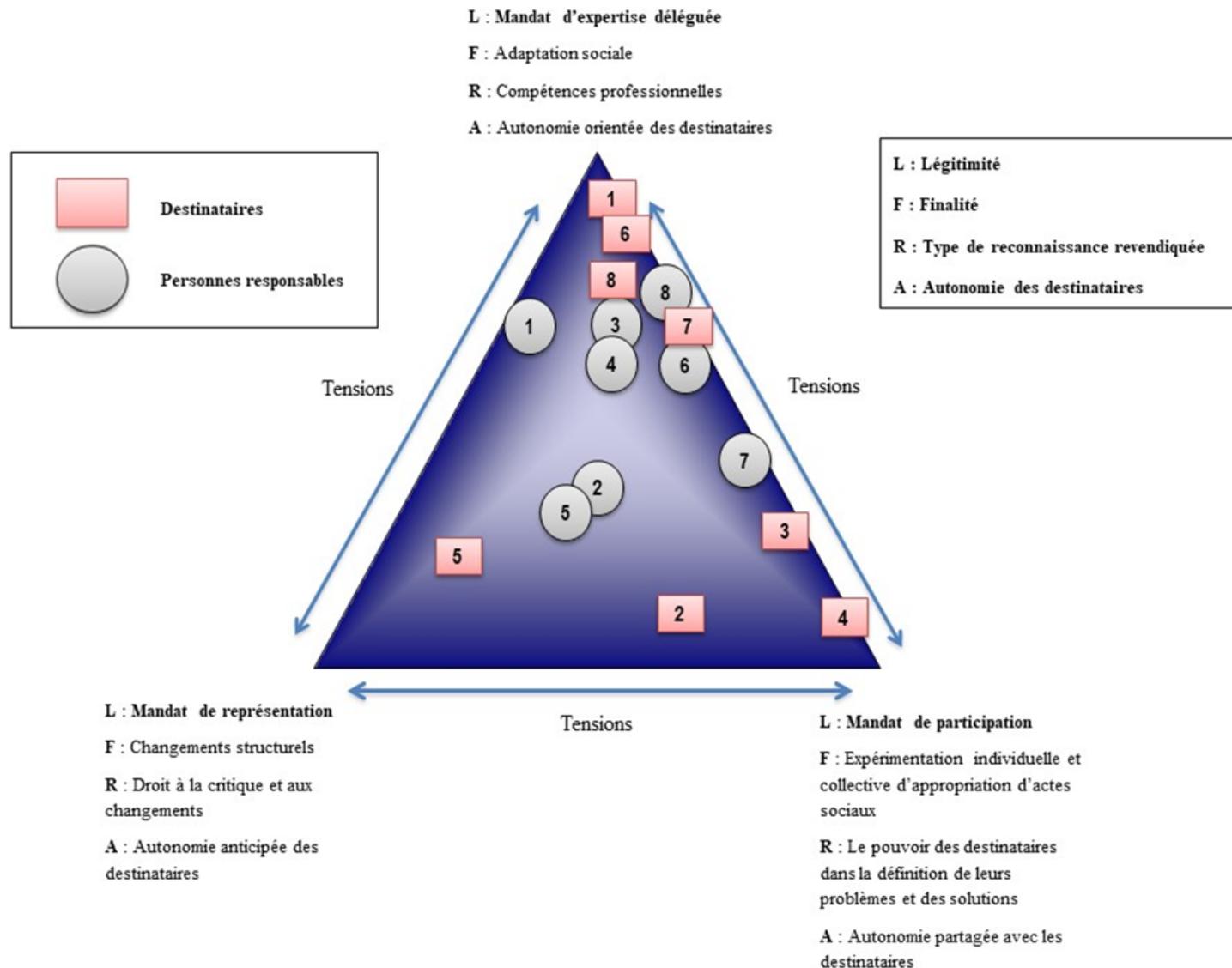


L : Mandat de représentation
F : Changements structurels
R : Droit à la critique et aux changements
A : Autonomie anticipée des destinataires

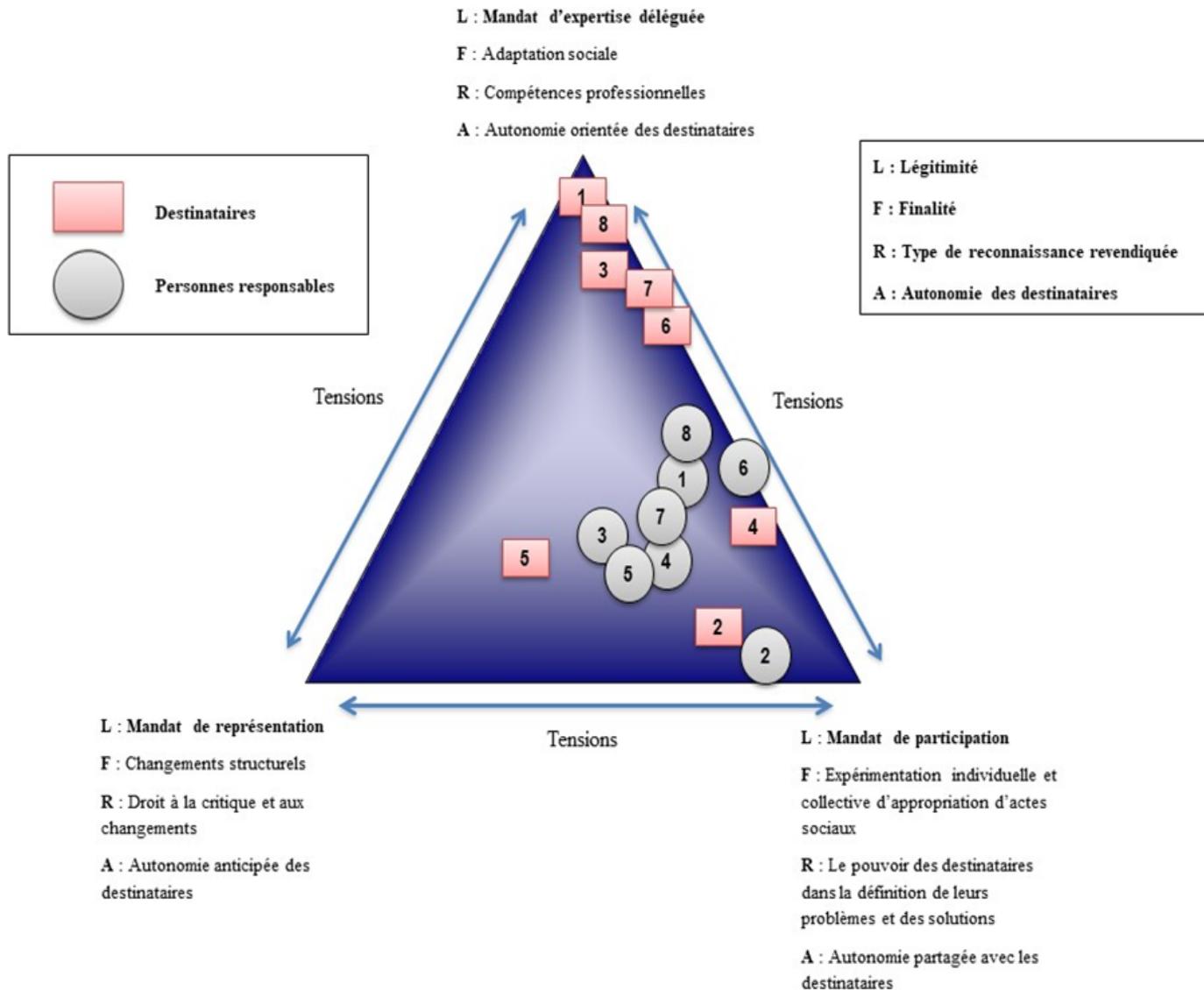
Tensions

L : Mandat de participation
F : Expérimentation collective d'appropriation d'actes sociaux
R : Le pouvoir des destinataires dans la définition de leurs problèmes et des solutions
A : Autonomie partagée avec les destinataires

Positionnements des pratiques d'autonomie occupées



Positionnements des pratiques d'autonomie désirées



Questions et défis

- Comment l'action communautaire travaille-t-elle cette injonction à l'autonomie?
- Comment reconnaît-on que ce qui est important pour quelqu'un.e le soit vraiment pour "elle" et non pour répondre à l'injonction individualiste de réalisation de soi, donc pour l'autre?
- Cette injonction à l'autonomie, du fait de son impératif normatif paradoxal favorisant une insidieuse aliénation des sujets, pourrait-elle devenir un adversaire commun pour les intervenant.e.s et les destinataires de leurs actions?

Rapport de recherche

Rapport disponible sur le site du RQ-ACA:

<http://www.rq-aca.org/blog/2018/08/22/laction-communautaire-quelle-autonomie-pour-ses-destinataires-rapport-de-recherche>